



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

DELIBERATION n° 06/2025
Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière
Séance : 03 avril 2025
Convocation : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

Présents : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr, Mr Henry GATINEAU, Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOY,

Absents excusés : Nicolas PERSIGAND ; Bruno PIERRE

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUFEUTRELLE

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant l'envoi du projet du budget primitif 2025, 12 jours avant son étude en conseil municipal comme prévu par la réglementation,

Après lecture de Mr le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Le conseil municipal ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

- Dépenses de Fonctionnement :	151 711.00 €
- Recettes de Fonctionnement :	193 634.52 €
- Dépenses d'Investissement :	41 471.02 €
- Recettes d'Investissement :	41 471.02 €

Nombre de membres :

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 07

Pour : 07

Abstentions : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Yvon BOUKAYA



Fait à Fontaine la Rivière